

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2642

présenté par
Mme Brugnera et M. Boudié

ARTICLE 25 BIS

À l'alinéa 3, après la seconde occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.